



Education à la citoyenneté des jeunes générations



Photo D. de Chermont

M. Philibert de Loisy, Président délégué de la Fondation Maréchal de Lattre et des élèves de Troisième du Collège Dupanloup de Boulogne-Billancourt après la cérémonie du Ravivage de la Flamme du 11 janvier 2022, jour anniversaire de la mort du Maréchal de Lattre.

La Fondation Maréchal de Lattre consacre une partie de ses activités à maintenir la mémoire du Maréchal et de ses soldats par des conférences, des expositions, des articles historiques, des livres, la publication de sa lettre d'information et d'un document pédagogique annuel.

Ce document à une portée historique et éducative :

* historique: puisqu'il rappelle les grandes heures de l'épopée de Lattre. Ainsi ce document véhicule des valeurs de courage et d'abnégation qu'il est vital de transmettre aux jeunes générations. La liberté et la démocratie ne sont pas des acquis pour l'éternité; l'actualité nous le rappelle douloureusement.

* éducative: puisqu'il présente en quatrième de couverture l'ordre du jour n° 9 Celui-ci est lu publiquement par un jeune collégien ou lycéen, convié avec ses camarades de classe, aux cérémonies du 8 mai tant à Paris que dans les départements français.

En outre les comités départementaux organisent des Prix d'Histoire avec remise solennelle d'une lettre de félicitations accompagnée d'un ouvrage de la Fondation.

Chaque année, la Fondation attribue un « Prix Fondation Maréchal de Lattre » à des lauréats désignés par des lycées militaires. Les Comités départementaux participent également aux Prix du concours national de la Résistance et de la déportation.

Ces actions nécessitent le relais des professeurs d'Histoire et des chefs d'établissement qui reçoivent les membres des comités et qui organisent les déplacements des classes pour participer aux cérémonies.

F. de Saint-Aubin
et les Membres du Bureau national

L'ÉDUCATEUR JEAN DE LATTRE MARÉCHAL DE FRANCE

Le maréchal de Lattre, grand chef de guerre, doté des plus hautes qualités qui font un homme d'État, est aussi un éducateur né.

Cet aspect de la personnalité de Jean de Lattre apparaît dans l'éducation qu'il entend donner à son fils Bernard. Il lui inculque, dès son plus jeune âge, le sens de la discipline sans laquelle rien n'est possible mais il sait aussi qu'un enfant a besoin de jouer. En 1938, il écrit à son fils alors âgé de 10 ans, « Amuse-toi bien, repose-toi. Mais quand il faut travailler, travaille de tout ton cœur, de toute ton attention ». Le père constate-t-il un effort, un progrès, vite



Bernard de Lattre et son père: une complicité qui n'exclut pas la fermeté

il le note. Il sait trop la valeur d'encouragement qu'a pour un jeune l'attention que l'on donne aux détails de son activité pour négliger ce point. Il relève avec joie les succès, il en fait un point d'appui pour les progrès futurs.

A son fils devenu adolescent il prodigue des conseils et affirme des exigences. « Applique-toi. Il ne s'agit pas de faire ton travail, il faut le faire bien, dans l'horaire, exactement, sans perdre de temps au début dans les détails, avec précision, soin, propreté, exactitude encore (23 juin 1943) ». Grand éducateur quand il s'agit de son fils, le général de Lattre ne l'est pas moins quand il s'agit de l'armée et des hommes qu'il a l'honneur de commander.

C'est à Opme, immédiatement après l'armistice de juin 1940 que le général de Lattre entend redonner confiance et espoir aux jeunes. Pour ces jeunes hommes qui sortent rompus du désastre et qu'il a soigneusement choisis, une centaine pour commencer, originaires de régions de France très diverses, de professions différentes, il définit, dès leur arrivée, ce qui va être leur travail commun.

Leur emploi du temps a été élaboré, mis au point avec précision :

- les exercices physiques et la gymnastique corrective alternent avec les entraînements aux activités artisanales,



Opme: photo de groupe de la section du maréchal des logis Klein après une séance collective de gymnastique.



Le général de Lattre s'adresse aux stagiaires quasi quotidiennement sur l'esplanade de l'école des cadres d'Opme à l'occasion de la cérémonie des couleurs.

- les travaux rudes alternent avec les heures de culture, de chant, de musique.

A tout moment, que ce soit à l'occasion de la cérémonie des couleurs, qui revêt à Opme une grande solennité, ou dans son jardin, le général de Lattre aime parler à ces jeunes Français.

Il leur enseigne les grandes lois qu'il faut suivre pour enrichir une vie, pour être vraiment un homme, pour devenir un chef :

- la loi humaine du travail et la loi divine de l'amour,
- le culte de l'effort,
- le goût du travail bien fait,
- la fierté de l'œuvre accomplie

Ces formules, ces lois, il les répète chaque jour et les inculque aux jeunes.

Entraînement méthodique à l'effort: il faut que peu à peu chacun accepte cette haute loi de la discipline qui vaudra pour toute la vie: soin de la tenue extérieure minutieusement contrôlée, loin de tout débrillé, de toute négligence. Il faut que chacun s'habitue à se tenir droit, et c'est merveille de voir, en deux mois, après juillet 1940, comment ces hommes se redressent, fiers de faire partie d'un ensemble où la moindre négligence est signalée comme une faute, où tout semble aspirer à la perfection.

Effort méthodique, constamment relancé: la loi du travail est sévèrement rappelée par des exercices qui demandent volonté, énergie, ténacité.



Travaux de terrassement.

Le général ne recule devant aucune exigence: ce mur, qui a été construit en dehors des règles prescrites sera démolé, on le reconstruira.

Le général, avide de perfectionner ses méthodes, ne cesse d'innover. L'une de ses innovations propose la réparation des maisons d'Opme. Comme dans beaucoup de nos villages, certaines maisons menacent ruine, car abandonnées souvent depuis longtemps.

Le général loue un certain nombre d'entre elles. Son armée de jeunes les reconstruira! N'a-t-elle pas dans ses rangs tous les cadres, tous les métiers de la Nation? A Opme, tous les métiers sont représentés, depuis les maçons, et les mécaniciens jusqu'aux ingénieurs et aux architectes. Les maisons délabrées, peu à peu rafraîchies, nettoyées, restaurées reprennent fière allure. Le village ne gardera pas seulement ses maisons rajeunies et réparées, tous ces jeunes Français garderont pour leur vie durant le souvenir de ce beau travail d'artisans collaborant, échangeant leurs techniques et leurs expériences, s'habituant à concevoir la maison comme le centre essentiel de leur vie.

Ce que le général de Lattre veut, ce n'est pas seulement préparer à vivre bien, à vivre mieux, à réaliser un beau destin, c'est pousser les êtres à dominer les circonstances, à se dominer eux-mêmes, à se surpasser, à donner à leur vie une ampleur et une beauté qu'ils ignoraient jusqu'alors. Il demande à tous et à chacun que ce qui paraît impossible aujourd'hui puisse devenir réalité demain.

Cette expérience d'Opme oriente toutes les réalisations futures du général de Lattre: en Tunisie, à l'école de Salammbô, à Montpellier, à l'école de Carnon, puis en Afrique, en 1944, à Douera et plus tard, en 1945, à Rouffach.

Pour le général de Lattre il faut tremper l'énergie des jeunes, éduquer ou rééduquer en eux la volonté pour leur permettre de faire face à leur destin.



Ouverture de l'école de Rouffach. Le général de Lattre inspecte les premiers stagiaires.

Le village de bois de Rouffach où se déroulent les exercices militaires qui comprennent des tirs à balles réelles. Grâce aux consignes très draconniennes aucun accident ne fut à déplorer. Lors de ces exercices, les stagiaires sont tour à tour chefs et exécutants.



D'après Robert Garric (*). L'intégral du texte est publié dans Jean de Lattre, Maréchal de France: le soldat, l'homme, le politique. Ouvrage disponible au Bureau national au prix de 26 €, port offert.

(*) Ecrivain, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Crédit photographique: collection Fondation Maréchal de Lattre. Plusieurs clichés procèdent du don effectué à la Fondation Maréchal de Lattre par le colonel Taurand, ancien moniteur en chef des écoles de cadres.

Vie de la Fondation



CÉRÉMONIES DU 8 MAI 2022



Lecture de l'Ordre du jour n° 9 par Mathilde Daure à Moëlan-sur-mer (Finistère).

Pour la 17^{ème} année consécutive, la **Fondation Maréchal de Lattre** publie un **document pédagogique** pour le 8 Mai. Ce document est destiné en priorité aux scolaires, élèves des classes primaires, des classes de troisième et classes de lycées généraux, technologiques et professionnels. Ce document est disponible auprès de tous les Comités départementaux de la Fondation ou auprès du Bureau National en version papier ou numérique. Il sera remis aux Jeunes qui liront **l'Ordre du Jour N° 9** lors des cérémonies organisées par les collectivités territoriales.

Les Comités départementaux sont invités à prendre contact avec les professeurs d'Histoire, les proviseurs de lycées et les principaux de collèges de leur département ainsi qu'avec les maires et les Correspondants Défense des municipalités afin que de nombreux jeunes puissent être associés aux cérémonies du 8 mai 2022 dans leur commune.



COMMÉMORATION DU 70^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU MARÉCHAL DE LATTRE.

à Paris

La Fondation a commémoré en **janvier 2022** le 70^{ème} anniversaire de la mort du Maréchal de Lattre. Elle a associé à cet hommage les Combattants des deux guerres mondiales et des guerres d'Indochine et d'Algérie.

À Paris, le **11 janvier**, M. de Saint-Aubin, au nom de tous les bénévoles de la Fondation, a présidé la cérémonie du ravivage de la Flamme.



De gauche à droite : M. Carry, commissaire de la Flamme, le colonel Lhomme, le général Marconnet, représentant M. le Président du Sénat, M. de Saint-Aubin, Mme d'Hauteserre, maire du 8^{ème}, M. le colonel Colardelle, représentant le général de corps aérien F. Mandon, chef du cabinet militaire de la Ministre des Armées, Mme Anaïs Danède (ONACVG) représentant Mme Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens

Ont participé activement à la cérémonie: des élèves du collège Dupanloup de Boulogne Billancourt, des lycéens du lycée militaire d'Aix en Provence ainsi qu'une délégation de l'association caritative « Aux captifs, la Libération ».

Au côté des membres de la Fondation de Paris, se tenait une délégation du Comité de l'Essonne et de l'UNC conduite par



Dépôt de gerbe par M. de Saint-Aubin et deux élèves du collège Dupanloup. A l'arrière-plan, les élèves du lycée militaire d'Aix-en-Provence.

La Flamme est ravivée par M. de Saint-Aubin, une élève du collège Dupanloup et un élève du lycée militaire d'Aix-en-Provence.

Mme Artigaud, présidente, et M. Michel Bourg, trésorier.

La Fondation remercie Mmes et MM. les Commissaires de la Flamme et les porte-drapeaux.



Photos: M. D. de Chermont et M. Dacuz (UNC Essonne)



Dans les départements

Dans les départements où la Fondation est représentée des messes ont été célébrées le **16 janvier** comme à Mulhouse ou à Dijon.

Dans certains départements les représentants de la Fondation ont participé à des cérémonies organisées localement:



Les autorités, au côté de Mme Cornu, la 2^{ème} à partir de la gauche, lors de la Messe célébrée en l'église Notre-Dame de Dijon.



Le chœur depuis la nef lors de la messe célébrée en l'église Notre-Dame de Dijon. On distingue dans le chœur les 17 porte-drapeaux présents à la cérémonie.

* Le **11 janvier**, à Opme, le comité départemental du Puy-de-Dôme, que préside le Lt-cl Chevalier, s'est associé à un geste mémoriel au Lycée d'enseignement adapté (E.R.E.A.) de Lattre de Tassigny d'Opme. Les participants, après avoir entendu une évocation de la vie du Maréchal de Lattre, ont procédé à un dépôt de gerbe.



Les autorités après le dépôt de gerbe. M. le Lt-cl Chevalier est à la gauche de Mme Barbez, Directrice de l'E.R.E.A.

* Le **19 janvier**, à Thann, M. Leiterer a représenté la Fondation à une cérémonie d'hommage au Maréchal de Lattre, libérateur de la ville.



Les autorités à l'issue de la cérémonie. M. Leiterer est le 3^{ème} à partir de la droite.

DK

DISTINCTION



Le 6 janvier 2022, M. de Saint-Aubin a décerné la Médaille d'Honneur de la Fondation Maréchal de Lattre à Monsieur Serge Bouchet de Fareins pour ses bons et loyaux services et son entier dévouement à la Fondation Maréchal de Lattre dans le cadre de ses fonctions de Président du Comité départemental de l'Ain de 2007 à 2021.

FONDS DOCUMENTAIRE DE LA FONDATION DON

M. Arnaud Erulin vient de publier le *journal de marche en Indochine* de son Grand-père, le Lt-cl André Erulin. Cet ouvrage fait revivre le quotidien d'un officier supérieur en Indochine à partir de l'automne 1950. A la tête du Groupe mobile 4, une unité interarmes de 3500 hommes, le Lt-cl Erulin a été de tous les combats au Tonkin, sous les ordres du général de Lattre, lors du premier semestre 1951. Il a trouvé la mort en juin 1951, sa jeep ayant sauté sur une mine. Le Lt-cl Erulin fut l'un des colonels considérés comme les « maréchaux » du général de Lattre.

Son journal de marche apporte de nombreux témoignages et un éclairage précieux sur la période de Lattre en Indochine.

La Fondation remercie M. Arnaud Erulin pour le don de cet ouvrage.

Le livre est disponible sur Amazon.fr. Les revenus générés par sa vente seront reversés à des associations d'aide aux blessés de l'Armée française.



HOMMAGE AU BRIGADIER ALEXANDRE MARTIN

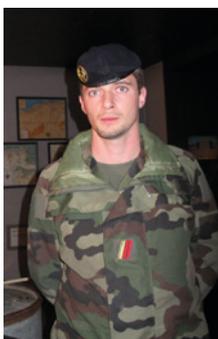


Photo E. B. Droits réservés.

Le Comité de l'Essonne de la Fondation Maréchal de Lattre était représenté par Monsieur Bourg, le mercredi 26 janvier 2022, sur le Pont Alexandre III, pour rendre un dernier hommage au Brigadier Alexandre MARTIN, décédé des suites de ses blessures après l'attaque au mortier du camp de GAO au Mali. Ce militaire appartenait au 54^{ème} Régiment d'artillerie d'Hyères. Il est le 53^{ème} militaire français mort pour la France, engagé dans l'opération Barkhane. Cette attaque a également blessé neuf autres militaires français engagés dans la lutte contre les terroristes islamistes au Sahel.



Photo M. Bourg

Activités des Comités départementaux



COMITÉ DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Michel Serves fut une haute figure du monde combattant et de la Fondation Maréchal de Lattre des Bouches-du-Rhône.



Combattant de la seconde guerre mondiale, il participe avec la 5^{ème} DB à la libération de Colmar en février 1945. Il reste en Allemagne jusqu'en 1948 puis se porte volontaire pour servir en Algérie. En 1949, il part pour 30 mois en Indochine avant de revenir en Algérie où, lors de la guerre, il est envoyé en opérations dans différents secteurs: Alger, puis la Kabylie et l'Ouarsenis.

En décembre 1963, il est nommé lieutenant de réserve. A la retraite, Michel Serves entreprend une seconde carrière dans le monde associatif: UNC, Rhin et Danube, Anciens de la 5^{ème} DB, ONACVG et Fondation Maréchal de

Lattre auprès du colonel de Miol-Flavard auquel il succède en juillet 2017 et devient président du Comité départemental jusqu'à sa mort en 2020.

La population de Châteauneuf-les-Martigues, en constante augmentation, doit répondre aux besoins des nouvelles familles en particulier pour ce qui est des demandes de scolarisation des jeunes enfants. Le conseil municipal a voté en faveur de la création d'une nouvelle école. Il a décidé de baptiser ce nouvel établissement « Ecole maternelle Michel Serves ». Le 22 février, M. Roland Mouren, maire de Châteauneuf-les-Martigues, en présence des membres du Conseil municipal et de nombreuses personnalités, en a posé la première pierre.



L'école maternelle Michel Serves devrait ouvrir à la rentrée 2022.

La Fondation Maréchal de Lattre est très sensible à cet hommage qui honore non seulement le combattant mais aussi l'ancien Président de son comité départemental.

COMITÉ DE CHARENTE-MARITIME

Le 16 février 1791, le roi Louis XVI promulgue la loi relative à l'organisation de la gendarmerie nationale. Cette date du **16 février** a été retenue depuis **1993** pour rendre un hommage solennel aux personnels de la gendarmerie morts en exercice durant l'année précédente. Depuis peu, les gendarmes ayant fait preuve d'héroïsme dans leurs missions du quotidien sont mis à l'honneur et décorés ce même jour.

Dispositif de la cérémonie sur le Mail devant le monument aux morts de La Rochelle.



Photo Pierre le Droumaguet

Le **16 février 2022**, à La Rochelle, le Lt-colonel Cosset, président du Comité départemental et des membres de son Comité ont représenté la Fondation maréchal de Lattre, l'associant ainsi à l'hommage rendu aux trois gendarmes décédés dans l'exercice de leurs fonctions depuis le **16 février 2021** : la maréchale des logis-chef Jennifer Benet (36 ans), le gendarme Gaëtan Binet (27 ans) et le maréchal des logis-chef Claude Ruocco (53 ans). La cérémonie s'est achevée par une remise de décoration aux gendarmes distingués au cours de l'année dans le département.

A l'issue de la cérémonie, devant le monument aux morts: de gauche à droite, M. Robert Moreno, porte-drapeau du Comité, M. Pascal Wagener, porte-drapeau du Comité des associations patriotiques rochelaises et le Président Cosset, portant le drapeau « Rbin et Danube » de la Charente-Maritime.



Photo Pierre le Droumaguet

COMITÉ DE CÔTE D'OR

Le comité a participé à de nombreuses cérémonies et commémorations, dans le département. La Présidente, Mme Cornu a représenté le plus souvent le comité. Elle a été parfois remplacée par Franck Moisy.

Activités au sein du Comité :

Le **16 janvier 2022**, lors de la réunion du Comité, un nouveau membre, M. Dominique Join, ancien OPEX et membre de l'UNC de Talant, a été accueilli. Le vice-président M. Jean-Luc Prenot a été remplacé par M. Franck Moisy.



Remise de l'insigne de la Fondation à M. Join par Mme Cornu.

Enfin au cours de cette réunion, la Présidente a présenté les rapports financiers et d'activités et les projets du Comité pour **2022**.

Activités de représentation

* *Après de la gendarmerie: le 10 novembre 2021*, Franck Moisy a félicité le major de la 31^{ème} promotion d'élèves gendarmes de l'école de gendarmerie de Dijon. *Le 13 janvier*, et *le 17 mars*, Mme Cornu a remis un prix aux majors des 32^{ème} et 33^{ème} promotions de l'école de gendarmerie.



Le **16 février 2022**, le Comité a participé à l'hommage, rendu quartier Deflandre, aux morts et héros de la gendarmerie.

* *Après de l'UNC: Le 18 décembre*, l'UNC de Talant a convié au repas de fin d'année des membres du comité. Pour marquer les liens qui unissent l'UNC et la Fondation Maréchal de Lattre, Mme Joëlle Cornu, Mme Jacqueline Pierrat et M. Franck Moisy se sont rendus à cette invitation.

Activités patriotiques

Le **11 novembre**, à Talant, Mme Cornu a participé au dépôt de la gerbe municipale et a quêté pour le Bleu et de France ainsi qu'à Dijon avec Dominique Join.



Dépôt de gerbe à Talant.

En novembre, des membres du Comité ont représenté la Fondation à la cérémonie commémorative des batailles de Talant de 1870/1871 au monument de cette guerre et ont assisté à une conférence sur les combats de novembre 1870 et janvier 1871.

Le **5 décembre 2021**, à Dijon, le comité a rendu hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de la Tunisie. Après cette cérémonie, Mme Cornu a participé au dépôt de la gerbe municipale à Talant.

Le **11 mars 2022**, pour commémorer le 73^{ème} anniversaire de la mort du général d'armée Henri Giraud, à Dijon le 11 mars 1949, Mme Cornu a organisé une cérémonie devant le monument à la mémoire du général Giraud en présence de Mme Bernadette Striffling, petite fille du général.



Les élus et les autorités militaires lors de la cérémonie, devant le monument à la mémoire du général Giraud.



Instantané de la cérémonie : Mme Cornu annonce la lecture de la lettre du général Giraud par M. Despine.

M. Despine, membre du Comité, a lu une lettre écrite par le général Giraud à ses enfants en septembre 1940 alors qu'il était prisonnier à la forteresse de Königstein. Il s'en évade de façon spectaculaire le 17 avril 1942. En janvier 1943, il participe à la conférence d'Anfa avec Eisenhower, de Gaulle et Churchill. Le 26 décembre, il nomme le général de Lattre commandant des troupes françaises qui, le 15 août 1944, débarqueront en Provence.

COMITÉ DE L'HÉRAULT

En août 1940, le général de Lattre, nommé au commandement des troupes de la 13^{ème} Division militaire, met en place à Opme, près de Clermont-Ferrand, la première école des cadres avec des jeunes venant de tous les horizons et issus de toutes les couches sociales. Le général de Lattre veut redonner confiance à la jeunesse et former les cadres de la future armée de Libération. Nommé Commandant Supérieur des Troupes en Tunisie, le général de Lattre poursuit ce type de formation à Salammbô. Cette nouvelle école des Cadres ne vient pas en compétition avec les écoles militaires traditionnelles, elle a pour but de former des hommes, venus de tous horizons, pour la future reprise du combat. Elle provoque l'amalgame des stagiaires de diverses régions et de diverses origines : Tirailleurs, Spahis, Chasseurs d'Afrique, Zouaves... Elle devient le noyau de l'Armée d'Afrique. Au printemps 1942, le général de Lattre affecté au commandement de la 16^{ème} Division militaire, à Montpellier, poursuit ses méthodes de formation. Il met en place une Ecole des Cadres à Carnon, dans les dunes.



1942, entrée de l'école maquillée en centre de natation.

Les stagiaires sont recrutés directement par le général, un par un, sur un entretien personnel bien précis. Quatre cents stagiaires ont reçu cette formation, dite de Carnon.

En 1992, en présence de la Maréchale de Lattre, un Mémorial a été inauguré sur les dunes, à l'endroit même de l'école. En 2012, le monument est remis à la commune de Carnon, qui en assure dorénavant l'entretien, lors d'une



cérémonie officielle à laquelle la Fondation Maréchal de Lattre a apporté son concours.

M. Charles Janier, qui représente la Fondation dans l'Hérault, a obtenu un partenariat avec la commune de Mauguio, pour que soit commémoré le 21 avril 2022, le 80^{ème} anniversaire de la création de l'école des cadres de Carnon.

COMITÉ DU HAUT-RHIN

Contribuer à la formation des jeunes générations, c'est l'une des missions de la Fondation Maréchal de Lattre. Au cours du dernier trimestre, M. Leiterer et le colonel Gérard Schmitt, de la Société des membres de la légion d'Honneur, se sont rendus le 30 novembre au collège Pierre Pflimlin de Brunstatt, le 17 décembre au collège Anne Frank à Illzach et le 3 janvier au collège François Villon de Mulhouse. Au cours de leur exposé, les intervenants ont expliqué aux élèves de 3^{ème} l'importance et le sens des cérémonies patriotiques : celle du 8 mai ou encore le sens des commémorations de la libération de leur ville.



La rue de Kingersbeim à Illzach en janvier 1945. Les toits éventrés sont dus aux terribles bombardements qui ont touché la ville pendant les quatre semaines qui ont précédé sa libération.

Le message de M. Leiterer et du colonel Schmitt à ces adolescents fut clair : se souvenir, rendre hommage aux combattants qui ont libéré notre pays mais aussi donner des exemples de la volonté, du courage et de l'abnégation de ces jeunes soldats, qui pour beaucoup n'avaient pas 20 ans.

Le 6 février, M. Leiterer a représenté la Fondation Maréchal de Lattre à la cérémonie commémorative de la libération de Colmar.

Dépôt de gerbe par le général Paul Sanzey, petit-fils du général Schlesser, l'un des libérateurs de Colmar, et Arnaud de Vernejoul, petit-fils du général Henri de Vernejoul, commandant de la 5^{ème} DB.

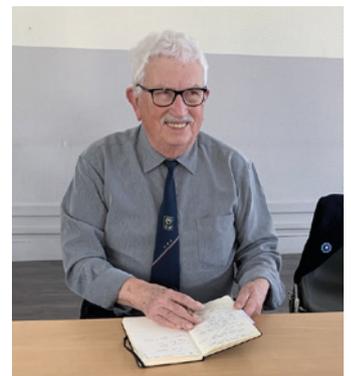


DNA

COMITÉ DE L'ESSONNE

Le comité départemental, animé par Mme Michelle Artigaud, présidente, et M. Michel Bourg, trésorier, met régulièrement en œuvre des actions mémorielles communes avec l'UNC de l'Essonne que préside M. Bertheloot.

Le président Bertheloot lors de la réunion au cours de laquelle a été finalisé le projet de convention entre l'UNC de l'Essonne et le Comité départemental de la Fondation.



Le 8 février, à Savigny sur Orge, Mme Artigaud et M. Raymond Bertheloot ont signé une convention de partenariat afin de renforcer leur coopération dans le cadre de leurs objectifs d'entraide et de solidarité au bénéfice des combattants et victimes de guerre. Un second objectif est de sauvegarder la mémoire de tous les combattants morts pour la France.

Cette convention de partenariat répond aux souhaits exprimés de longue date par le Président de la Fondation

Signature par Mme Artigaud de la convention de partenariat UNC-Essonne et Comité départemental de la Fondation.

Maréchal de Lattre et elle est conforme aux dispositions réglementaires qui régissent la Fondation.



APPEL DU TRÉSORIER GÉNÉRAL DEVENIR MEMBRE DONATEUR DE LA FONDATION MARECHAL DE LATTRE

Pour devenir membre donateur de la Fondation Maréchal de Lattre n'hésitez pas à contacter votre Comité départemental ou le Bureau national. La Fondation a besoin de votre soutien :

- pour mettre en œuvre ses missions d'entraide et de solidarité notamment au bénéfice de nos soldats en opérations extérieures, ou des orphelins de soldats morts pour la France
- pour ses participations au concours de la Résistance et de la Déportation, aux Prix des lycées militaires et à ses Prix d'Histoire pour les collégiens et les lycéens,
- pour faire connaître la vie du Maréchal de Lattre et l'épopée de la Première Armée Française par des conférences destinées aux scolaires et au grand public, des expositions, des publications, notamment les documents pédagogiques et la lettre d'information.

La Fondation Maréchal de Lattre, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des dons et des legs.

Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable. Par exemple un don de 50 € ouvre droit à une réduction d'impôt de 33 €, un don de 100 € à une réduction de 66 €. Cette réduction s'élève à 75 % pour l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

Les legs sont exonérés de droits de mutation et de droits de succession.

La Fondation Maréchal de Lattre vous propose

I- Ses expositions :

Indochine 1951, l'année de Lattre, une année de victoires

Le général de Lattre et la Première Armée Française, l'alchimie d'une victoire, 1944-1945.

Pour les louer ou les acquérir, prendre contact avec le Bureau National, adresse mail ci-dessous.

II - Ses livres :

- ◆ *Août 1944, le Général de Lattre libère la Provence*, - Prix unitaire, 25 € port offert
- ◆ *Automne 1944 - hiver 1945, le Général de Lattre libère l'Alsace*, - Prix unitaire, 25 € port offert
- ◆ *De Gaulle, de Lattre et la Résistance, la victoire de l'amalgame*, - Prix unitaire, 25 € port offert
- ◆ *Jean de Lattre, maréchal de France: le soldat-l'homme-le politique*, - Prix unitaire 26 €, port offert
- ◆ *De Gaulle, de Lattre: destins croisés* - Prix unitaire 10 €, port offert
- ◆ *Le général de Lattre en Indochine, 1951 - une année de victoires*, - Prix unitaire 25 €, port offert
- ◆ *Honneur à l'Armée d'Afrique*, - Prix unitaire 25 €, port offert
- ◆ *Le général de Lattre et la Première Armée Française* - Prix unitaire 25 €, port offert

Merci d'adresser vos commandes à : Fondation Maréchal de Lattre Maison des Associations du 7^{ème} 4 rue Amélie 75007 Paris.
Joindre un chèque à votre commande.



La Lettre d'information est entièrement réalisée par des bénévoles
Impression : Groupe Lecaux Imprimerie - 02 33 88 52 52

MEMOIRE SOLIDARITE AVENIR - La Lettre d'information de la Fondation Maréchal de Lattre
Maison des Associations du 7^{ème} - 4, rue Amélie - 75007 PARIS - Tél. 01 53 59 44 90 - Tél. M. de Loisy: 06 22 93 32 38
Internet : www.fondationmarechalatlattre.fr/ • Contact : Fmldelattreparis@gmail.com

Directeur de la Publication : M. Philibert de Loisy. **Rédacteur en chef** : M. F. de Saint-Aubin, Président
Comité de Rédaction : Mme E. de Saint-Aubin, M. le CE del Fondo, Maître Didier Barsus, M. François le Masne de Chermont

